



« Compétition – Développement » du PNCE → pour devenir un entraîneur provincial certifié

EXIGENCES DE FORMATION SPÉCIFIQUES AU SQUASH

Module d'apprentissage en ligne « Entrainer en squash »

~ Prérequis obligatoire ~

Formation d'entraîneur provincial



EXIGENCES DE FORMATION MULTI-SPORT DU PNCE

Module d'apprentissage en ligne « Initiation à l'entraînement sportif »

« Prise de décisions éthiques »

Module d'apprentissage en ligne « Plan d'action d'urgence »

Module « Gestion d'un programme sportif »

Module « Développement des qualités athlétiques »

Module « Efficacité en entraînement et en leadership »

Module « Gestion des conflits »

Module « Psychologie de la performance »

Module « Prévention et récupération »

EXIGENCES D'ÉVALUATION POUR DEVENIR CERTIFIÉ

« Prise de décisions éthiques »

Évaluation en ligne de « Gestion des conflits »

Évaluation en ligne de « Diriger un sport sans dopage »

Évaluation d'entraîneur provincial :

Portfolio du candidat (formulaire du candidat, plan d'action d'urgence, formulaire du profil de l'athlète); **Trois évaluations écrites spécifiques au sport** (plan d'entraînement annuel (PEA), planification d'une séance d'entraînement, gestion de programme); **Trois observations formelles** (soutien sur le site de la compétition, analyse vidéo des performances en compétition, séance d'entraînement); **Compte-rendu**.

~ Les entraîneurs ne peuvent pas passer l'évaluation d'entraîneur provincial tant que les exigences mentionnées ci-haut n'ont pas été satisfaites et validées sur le profil de l'entraîneur dans le Casier de l'ACE. ~

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS DES ENTRAÎNEURS

Squash Canada a mis en place un processus pour encourager les entraîneurs actifs qui n'ont pas encore été certifiés par le PNCE à potentiellement contourner certaines exigences de formation et à être reconnus pour leurs acquis et leur expérience.

~ Formulaire de demande ~

MAINTIEN DE LA CERTIFICATION

Les entraîneurs qui complètent cette certification de parcours obtiendront le statut de « Certifié » tel que défini ci-haut et seront dorénavant assujettis à la Politique de maintien de la certification de l'ACE exigeant des entraîneurs du PNCE qu'ils maintiennent leur certification en effectuant du développement professionnel (DP) sur une période pré-déterminée. Squash Canada adhère à un cycle de cinq ans au cours duquel les entraîneurs accumulent des points DP afin de maintenir le statut de « Certifié » – 30 points de DP sont exigés pour le Volet Compétition – Développement du PNCE.

Le cycle de maintien débute à la date à laquelle un entraîneur devient « Certifié ». Si l'entraîneur n'a pas été en mesure d'accumuler suffisamment de points de DP d'ici la date de fin du cycle de maintien, son relevé public aura la mention « Certifié : non-renouvelé ».

Il importe que les entraîneurs comprennent que le PNCE n'est pas linéaire, ce qui signifie qu'un entraîneur peut accéder à n'importe quel parcours de l'entraîneur. Les entraîneurs doivent déterminer quel type d'entraîneur ils souhaitent devenir et avec quel type d'athlètes ils désirent travailler avant de sélectionner le parcours de l'entraîneur approprié.



Quel type
d'entraînement
désirez-vous faire?

Je veux travailler auprès d'enfants, de jeunes ou d'adultes qui pratiquent leur activité pour le plaisir de jouer.

Avec quel genre
d'athlètes
désirez-vous travailler?

Enfants et débutant(e)s
Jeunes et adultes

Je veux travailler auprès d'enfants, de jeunes ou d'adultes qui désirent améliorer leurs aptitudes en compétition dans leur sport.

Débutant(e)s
Athlètes en développement
Athlètes de haut niveau

Je veux travailler auprès d'enfants, de jeunes ou d'adultes qui veulent en apprendre davantage sur leur sport et qui désirent un enseignement de qualité.

Débutant(e)s
Exécutant(e)s intermédiaires
Exécutant(e)s avancé(e)s

Recherchez les occasions de
formation du PNCE
suivantes:

Sport communautaire – Initiation

Sport communautaire – Participation continue

Compétition – Introduction

Compétition – Développement

Compétition – Haute performance

Instruction – Débutant(e)s

Instruction – Exécutant(e)s intermédiaires

Instruction – Exécutant(e)s avancé(e)s

SPORT COMMUNAUTAIRE

Initiation : Les nouveaux participants et participantes sont encouragés à participer au sport et on leur présente les éléments de base du sport dans un environnement plaisant, sécuritaire et favorable à l'estime de soi, et ce, peu importe leur niveau d'habileté.

Participation continue : Les participants et participantes sont encouragés à poursuivre leur pratique du sport pour le plaisir, la bonne forme physique, l'acquisition d'habiletés et l'interaction sociale.

COMPÉTITION

Introduction : Les participants et participantes à un sport apprennent les habiletés sportives et athlétiques de base dans un environnement plaisant et sécuritaire, où on les prépare habituellement à participer à des compétitions locales et/ou régionales.

Développement : Les athlètes en développement sont entraînés dans le but de perfectionner leurs habiletés sportives de base, de maîtriser des habiletés et des tactiques plus avancées et on les prépare habituellement à participer à des compétitions provinciales et/ou nationales.

Haute performance : Les athlètes de haut niveau sont entraînés dans le but de perfectionner des habiletés et des tactiques avancées et on les prépare habituellement à participer à des compétitions nationales et/ou internationales.

INSTRUCTION

Débutant(e)s : Les participants et participantes de tous âges, ayant peu ou pas d'expérience en matière de sport, apprennent les habiletés sportives de base.

Exécutant(e)s intermédiaires : Les participants et participantes, qui possèdent déjà une certaine expérience et quelques habiletés sportives, apprennent à perfectionner leurs habiletés de base et se familiarisent avec des techniques plus complexes.

Exécutant(e)s avancé(e)s : Les participants et participantes, qui possèdent déjà une bonne expérience et de grandes habiletés sportives, apprennent à perfectionner leurs habiletés et leurs techniques avancées.

**Cheminement
de certification
du PNCE**

La certification est valide pour une période maximale de cinq ans et le perfectionnement professionnel est essentiel au maintien de la certification.

Une expérience antérieure et une formation en entraînement sont reconnues lorsque les compétences ont été mises en évidence.

Les entraîneurs et entraîneuses éventuels qui suivent des ateliers sont **En cours de formation**.

Les entraîneurs et entraîneuses qui ont terminé leur formation mais qui n'ont pas encore été évalués sont **Formés**.

Les entraîneurs et entraîneuses qui ont démontré leurs compétences lors de l'évaluation sont **Certifiés**.

À propos du PNCE « Compétition – Développement » pour le squash

La formation d'entraîneur provincial et les modules multisports fournissent toute la formation nécessaire pour entraîner des athlètes de squash de haut niveau.

Entraîneur provincial certifié : travaille avec des athlètes de niveau national (junior et senior); certification requise pour être entraîneur aux Jeux d'hiver du Canada.

À qui s'adresse cette formation? Aux professionnels affiliés à un club, aux athlètes juniors de haut niveau ainsi qu'aux joueurs dans la catégorie ouverte de niveau A et B.

Coûts : varient selon la juridiction provinciale ou territoriale.

Exigences en matière de sport sécuritaire de vérification des antécédents : les entraîneurs peuvent être soumis aux exigences de Squash Canada et de leur association de squash provinciale ou territoriale pouvant inclure, sans s'y limiter, une formation sur le sport sécuritaire, une vérification des antécédents ainsi qu'une vérification du casier judiciaire.

Il importe que les entraîneurs comprennent que le PNCE n'est pas linéaire, ce qui signifie qu'un entraîneur peut accéder à n'importe quel parcours de l'entraîneur. Les entraîneurs doivent déterminer quel type d'entraîneur ils souhaitent devenir et avec quel type d'athlète ils désirent travailler avant de sélectionner le parcours de l'entraîneur approprié.